

**Compte rendu du Comité Syndical du jeudi 30 mars 2017 à 20 h 30
Salle des fêtes de Rioux Martin**

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délégations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTEAU			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	x		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	x		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	x		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	x		M. Francis BROUANT		
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY	x		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	x		M. Jean Claude FAURE		
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER			Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY	x		M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	x		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	x		M. Gérard MUSSOT	x	
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	x		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	x		Mme Véronique DI CORRADO		
COUSTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	x				
CURAC	M. Noël GEORGES			M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT			M. Christian DEPIES-FORT		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	x		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	x		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	x		M. Bernard CHAUVIT		
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	x		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	x				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	x		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Bruno BERTEAU			M. Wilfrid NERI	x	x
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	x		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	x		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT			M. Damien HERY	x	x
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	x		M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	x		M. Régis STEFANIAK	x	
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	x		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	x		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU			M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	x		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	x		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	x		M. Loïc SEGUIN	x	
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	x		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY		M. Joël BONIFACE	M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN			M. Alexandre DOUSSAINT		
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	x		M. William RICHARD		
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	x		Mme CABROL Claudia		
Totaux		30	1		5	2

Date de la convocation : 20 mars 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 30

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2

Nbre total de pouvoirs : 1

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 33

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission milieux aquatiques – responsable des services
- M. HOSPITAL Pierre Antoine, technicien milieux aquatiques
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix
- M. MARTY Michel, Maire de la Genétouze,
- M. BERTEAU Rémi, Maire de Saint-Martin-de-Coux
- M. BORDE Guy, commune de Boscamnant,
- M. François BASTERE, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge.

Ordre du jour

- Validation de compte rendu de la précédente réunion (20 février 2017)
- Vote du compte de gestion 2016 de la perceptrice de Chalais
- Vote du compte administratif 2016
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2017
- Validation de la grille de répartition des charges
- Projet de modification des statuts
- Délibération cadre déterminant la durée des amortissements
- Délibération pour répartition des différents percepteurs en 2017,
- Délibération cadre pour la prise en charge des repas,
- Convention de mise à disposition d'un agent de prévention avec la commune de Chalais,
- Questions diverses.

Proposition modification ordre du jour, et rajout des points suivants :

- Mise à jour de l'indice de calcul de l'indemnité des élus locaux
- Etude pour la continuité écologique du barrage de Coutras, modification de la délibération n°02/2017 du 20/02/17,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide l'ajout des deux sujets listés ci-dessus, à l'ordre du jour de la présente réunion.

Introduction

M. Joël BONIFACE, Président du syndicat, constate que le quorum est atteint, le comité syndical peut délibérer valablement. Il remercie tous les membres présents, la communauté de commune de Haute Saintonge présente, ainsi que les communes invitées. Le Président liste ensuite les personnes excusées : la CALI, la CDC Lavalette Tude Dronne, M. GUILLON, Maire de RONSENAC, M. CHARBONNIER, délégué pour BROSSAC, Mme BLANLOEUIL, déléguée pour St LAURENT DE BELZAGOT.

Mme BOISSEL Sylvie est nommée secrétaire de séance et donne lecture des pouvoirs : Mme VAN LECKWYCK-CATRY Martine qui a donné son pouvoir à M. BONIFACE Joël.

Compte rendu de la précédente réunion

Le Président présente aux délégués le compte rendu du dernier comité syndical, en date du 20 février 2017. Ce compte rendu a été envoyé à tous les délégués pour avis et aux communes pour information. Aucune modification n'étant à apporter au compte rendu, il est validé par l'ensemble des délégués et sera publié sur le site internet du syndicat.

Compte de gestion 2016, compte administratif 2016, affectation des résultats 2016 et budget primitif 2017

Tableau des résultats 2016 et affectations pour 2017 :

COLLECTIVITE :		SIAH des Bassins Tude et Dronne Aval							
EXERCICE : 2016									
INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT				
RECETTES	185 409,55 €				255 683,29 €				
DEPENSES	203 798,72 €				131 253,76 €				
RESULTAT	-18 389,17 €				124 429,53 €				
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET									
	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2016	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) ANNEE 2016	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses en 2016	restes à réaliser recettes en 2016	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2017	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2017
INVESTISSEMENT	135 999,26 €		-18 389,17 €	117 610,09 €	-56 571,00 €	31 100,00 €	92 139,09 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	132 740,00 €		124 429,53 €	257 169,53 €				0,00 €	257 169,53 €
	132 740,00 €		106 040,36 €	374 779,62 €					

Il est à noter que certaines dépenses de fonctionnement sont consécutives à des Programmes Pluriannuels de Gestion apparaissant en opérations d'investissement mais comptablement elles ne peuvent pas apparaître en investissement. (48 600 €). La moitié des charges de fonctionnement est subventionnée à travers les postes des deux techniciens. La réserve financière s'élève à 218 402,69 €.

FONCTIONNEMENT RECETTES						
article	intitulé	voté 2016 BP 2016	réalisé 2016 CA 2016	Proposition 2017 BP 2017	observations	
002	Excédent antérieur report 16	51 185,38		257 169,53		
002	Excédent antérieur report 33	81 554,62				
6419	Rembt rémunérations personnel		1 095,53		remboursement 2 congés paternités	
013	TOTAL CHAP. atténuation de charges		1 095,53			
70878	Rembt frais par autres redevables	15 050,00	15 050,00	3 050,00	Conv Siaep Devanne 2016 + Suivi Anguille Argentée IRSTE A	
70	TOTAL CHAP. produits de services	15 050,00	15 050,00	3 050,00		
7472-2015	Région 2015		3 719,50		solde Poste Technicien de rivière	
7472-2016	Région 2016	10 000,00		6 500,00	solde Poste Technicien de rivière	
7472-2017	Région 2017			9 320,00	Postes TR 50 % des sub prévisionnelles	
7473-2015	Département (16) 2015		3 862,50		solde Poste TR + adjoint technique	
7473-2016	Département (16) 2016	8 000,00	10 537,50		solde Poste TR + adjoint technique	
7473-2017	Département (16) 2017				Plus d'aides sur le fonctionnement	
7474	Communes	100 000,00	100 002,00	100 000,00	taxes communales	
7478-2014	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2014		22 267,25		Solde Poste TR + adjoint technique	
7478-2015	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2015		39 066,62		Solde Poste TR + adjoint technique	
7478-2016	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2016	30 000,00		46 185,00	Solde Postes TR	
7478-2017-1	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2017			20 000,00	Postes TR 30 % des sub prévisionnelles	
7478-2017-2	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2017			27 000,00	Appel à Projet continuité éco AEAG : 3 études projets	
7478-2017-3	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2018			3 000,00	Opérations abreuvoirs TR2 2017	
7478-2017-4	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2018			4 320,00	8600€ subventions GDONS et GIDON	
7488	autres attributions partic		66,00	1 000,00	Participations éleveurs conventions abreuvoirs	
74	TOTAL CHAP. dotations , subv.et particip;	148 000,00	179 521,37	217 325,00		
768	autres prodts financiers	20,00	16,39	20,47	parts sociales CA charente périgord	
76	TOTAL CHAP. produits financiers	20,00	16,39	20,47		
7815	Reprises sur provisions (OR)	60 000,00	60 000,00		Réintégration provisions 2012-2015	
042	CHAP. Opération d'ordre entre sections.	60 000,00	60 000,00	0,00		
	TOTAL	355 810,00	255 683,29	477 565,00		

FONCTIONNEMENT DEPENSES

article	intitulé	voté 2016 BP 2016	réalisé 2016 CA 2016	RAR 2017	Proposition 2017 BP 2017	observations
*002	Déficit antérieur reporté					
60622	Carburant	3 700,00	3 269,54		4 000,00	
60631	Fournitures d'entretien	100,00			100,00	
60632	F. de petit équipement	1 000,00	705,98		1 000,00	
60636	Vêtements de travail	700,00	76,95		700,00	Equipement de Protection Individuels
6064	Fournitures administratives	800,00	1 086,65		1 200,00	
6068	Autres matières et fournitures				5 000,00	Opérations abreuvoirs TR2 2017
611	Contrats de prestations de services	80,00	80,00		60,00	Site internet
6132	Locations immobilières	2 850,00	2 775,00		2 775,00	Location bureaux + local technique
6135	Locations mobilières		75,00		75,00	Convention photocopieur
615221	Entretiens de bâtiments	172 517,00			218 402,69	RESERVE FINANCIERE
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	1 236,13		2 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	674,04		3 000,00	entretien ouvrages et matériel
6161	Primes d'assurances	2 800,00	2 761,06		3 000,00	
617	Etudes et recherches				27 000,00	Appel à Projet continuité éco AEAG : 3 études projets
6225	indemnité receveur	400,00	359,46		400,00	
6226	Honoraires				5 000,00	Accompagnement juridique
6227	Frais d'actes, contentieux				3 000,00	
6228	Divers	500,00	462,00		500,00	Contribution Charente Eaux 2017
6232	Fêtes & cérémonies	300,00	418,48		1 500,00	Delib cadre à prendre
6236	Catalogues et imprimés	150,00	412,34		500,00	Guide élus + duplication dossiers
6251	Voyages & déplacements	700,00	1 025,85		800,00	indemnités repas chantiers et déplacements 2e semestre 2015 et 2016
6261	Frais d'affranchissement	450,00	453,60		600,00	
6262	Frais de Télécommunication	900,00	693,60		800,00	
6288	Autres frais services extérieurs	2 000,00	2 000,00	1 200,00	9 000,00	Convention de mise à dispo de services avec la mairie de chalais et rioux martin pour secrétariat, Compta et paies : 0,23ETP + Convention de mise à dispo Agent de prévention des risques professionnels Chalais
6355	Taxes & impôts sur véhicules	200,00	91,00		500,00	contrôle technique + carte grise ...
011	TOTAL CHAP. Charges générales	195 147,00	18 708,68		290 912,69	
6218	autres personnels extérieurs	3 500,00	3 103,20		2 000,00	Indemnités stagiaires
6332	Cotisations au FNAL	50,00	41,92		100,00	
6336	Cotisations CNG, CG FPT	1 000,00	732,18		1 000,00	
6338	Autres impôts et taxes sur rémunérations	160,00	125,68		200,00	
6411	Personnel titulaire	61 000,00	54 169,40		68 000,00	3 agents : 2,23 ETP + Suivi Anguille Argentée IRSTEA (3000€)
6413	Personnel non titulaire					changement de statut de Pierre Antoine
6451	Cotisations URSSAF	9 000,00	7 104,83		10 000,00	
6453	Cotisations caisses retraite	15 500,00	13 219,76		16 000,00	
6454	Cotisation ASSEDIC		43,57			CNRACL : 3/12e année secrétariat contractuelle
6455	Cotisations Assurances perso				2 500,00	Assurance groupe statutaire avec CDG 16
6456	cotisation FNC supl famil	700,00	940,00		1 000,00	
6458	cotisation autres organ. Soc.	450,00	420,26		500,00	CNAS
6475	Médecine du travail	120,00	121,00		200,00	
012	TOTAL CHAP. Charges de personnel	91 480,00	80 021,80		101 500,00	
6531	Indemnités élus	13 000,00	12 281,20		13 500,00	
6533	Cotisations retraite élus	800,00	1 049,29		1 300,00	
6535	Formation	0,00			2 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement organismes droit privé	7 100,00	4 100,00		11 400,00	2800€ convention Pass Sud Charente et 8600€ subventions GDONs et GIDON S
65	TOTAL CHAP. Charges gestion courante	20 900,00	17 430,49		28 200,00	
6611	Intérêts emprunts, dettes	1850,00	2 270,00			Emprunt SIAH bassin Dronne Coutras
668	autres charges financières	4 740,00	4 732,46			Emprunt SIAH bassin Dronne Coutras
66	TOTAL CHAP. Charges financières	6 590,00	7 002,46		0,00	
6711	Intérêts moratoires / marchés	500,00			500,00	
6718	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000,00			2 000,00	
673	Titres annulés	100,00			16 985,00	Emission en doublon d'un titre de recette AEAG-SIAH bassin Dronne 2015
67	TOTAL CHAP. Charges exceptionnelles	2 600,00	0,00		19 485,00	
6811	DAM des immobilisations	8 093,00	8 090,33		11 943,00	Dotations amortissements
042	CHAP Opération d'ordre entre sections.	8 093,00	8 090,33	0,00	11 943,00	
023	virt section investissement	31 000,00			24 324,31	
	TOTAL	355 810,00	131 253,76		477 565,00	

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES							
opération	OPERATIONS	Voie 2016	Réalisé 2016	Report 16 RAR	BP 2017	opération	OPERATIONS	Voie 2016	Réalisé 2016	Report 16 RAR	BP 2017
				E	E					E	E
*001	déficit invt reporté 05					*001	excédent imputé COUTRAS	143 007,83			
1641	remboursement emprunt	44 712,95	44 712,95			*001	excédent imputé CHALAIS	-7 008,27			117 610,09
CHAP 040	Opérations d'ordre entre sections					10222	Fonds de compensation de TVA	5 000,74	13 236,44		20 000,60
						CHAP 040	Opérations d'ordre entre sections				
						28088	dotation aux amortissements	403,00	403,00		11 943,00
						28182	dotation aux amortissements	5 231,00	5 230,00		
						28183	dotation aux amortissements	707,00	706,15		
						28188	dotation aux amortissements	1 752,00	1 751,18		
CHAP 041	Opérations d'ordre SI					CHAP 041	Opérations d'ordre SI				
2315	Installations matériel et outillages techniques	77 877,60	77 877,60			2031	Installations matériel et outillages techniques	77 769,60	77 769,60		
2313	travaux en cours					238	avances sur marchés				
21538	Autres constructions					2033	frs études	108,00	108,00		
OP 131	SENTIER INTERPRETATION DRONNE ST-AIGULIN										
	2318- travaux sur autres immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00								
CHAP 23	Travaux divers										
OP 134	ACQUISITION MATERIEL					OP 134	ACQUISITION MATERIEL				
	2188 autres immobilisations corporelles	5 000,00	1 536,56	779,00		AE AG	1318- AUTRES Subv transférable				1 000,00
	2183 Matériel de bureau et informatique	1 000,00	1 230,88		2 000,00	AE AG	1318- AUTRES Subv transférable				3 000,00
	2182 Matériel de transport véhiculé				3 000,00	AE AG	1318- AUTRES Subv transférable				1 500,00
	2182 Matériel de transport terrestre					Dept 17	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT				5 500,00
OP 138	Etude Programme plurianuel de gestion 2016/2026					OP 138	Prog pluri section	9 600,00			9 600,00
	2031- frais d'étude	18 231,00			18 231,00	AE AG	1328- AUTRES Sub non transférable				
	2111- terrains nus	9 000,00			9 000,00						
OP 139	REPLACEMENT OUVRAGE EN URGENCE										
	2158- autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00			10 000,00						
OP 141	TRAVAUX TUDE ET AFFLUENTS tranche 9 : 2014					OP 141	TRAVAUX TUDE ET AFFLUENTS tranche 9 : 2014				
	2315 - travaux sur les installations et outillages	48 221,00	12 240,60			1322- Subv non transférable REGION		3 000,00	3 010,00		
	2033 frais d'insertion					1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		10 300,00	4 622,75		
						1328- AUTRES Sub non transférable		52 000,00	21 692,27		
OP 142	TRAVAUX TUDE ET AFFLUENTS 2015					OP 142	TRAVAUX TUDE ET AFFLUENTS 2015				
	2033 frais d'insertion					1322- Subv non transférable REGION		5 834,00			
	2315 - travaux sur les installations et outillages	48 671,00	48 148,73			1323- Subv non transférable DEPARTEMENT		13 900,00	2 781,10	11 100,00	
						AE AG	1328- AUTRES Sub non transférable	38 000,00	54 099,06		16 827,00
OP 143	Etude PPG DRONNE AVAL					OP 143	PREPARATION PRG PLURIGESTION DRONNE-AVAL				
	2031- frais d'étude	25 000,00	216,00			AE AG	1328- AUTRES Sub non transférable	12 000,00			18 436,00
						dept 33	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT				3 888,00
						dept 17	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT				4 340,00
OP 144	TRAVAUX PPG 1ERE TRANCHE TUDE DRONNE 16					OP 144	TRAVAUX PPG 1ERE TRANCHE TUDE DRONNE 16				
	2315 - travaux sur les installations et outillages	240 500,00	7 835,40	55 792,00	93 373,40	AE AG	1328- AUTRES Sub non transférable	122 000,00			72 789,00
	2033 frais d'insertion	500,00				dept 16	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT	20 000,00		20 000,00	
OP 145	TRAVAUX PPG 2E TRANCHE TUDE DRONNE 16					OP 145	TRAVAUX PPG 2E TRANCHE TUDE DRONNE 16				
	2315 - travaux sur les installations et outillages				131 738,00	dept 16	1322- Subv non transférable REGION				
	2033 frais d'insertion				500,00	AE AG	1328- AUTRES Sub non transférable				65 000,00
OP 147	Etude continuité écologique du barrage de Coutras				15 000,00	OP 147	Etude continuité écologique du barrage de Coutras				6 150,00
						AE AG	1328 - Autres sub non transférables				3 690,00
						CD 33	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT				
*020	dépenses imprévues	5 591,05			7 500,60	*024	cessions des immobilisations				
		544 304,60	203 798,72	56 571,00	360 127,00	*021	virement de la section fonctionnement	31 000,00			24 324,51
								544 304,60	183 409,53	31 100,00	385 398,00
											416 698,00

Compte de gestion 2016 du perceuteur de Chalais

Le Président présente le compte de gestion 2016 du SIAH des Bassins Tude et Dronne aval. Il indique que celui-ci est conforme au compte administratif 2016 qui sera présenté au comité syndical.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** :

- **D'adopter** le compte de gestion 2016, sans aucune réserve,

Approbation du compte administratif 2016

Le Président présente le compte administratif 2016 du SIAH des Bassins Tude et Dronne aval. Il sort de la salle et laisse sa place à M. Bernard GUILLEMOT, doyen de l'assemblée, qui soumet ce compte administratif au vote de l'assemblée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** :

- **D'adopter** le compte administratif 2016,

Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Résultat de fonctionnement :

- A. Résultat de l'exercice : + 124 429.53 €
- B. Résultats antérieurs reportés : + 132 740 €
- C. Résultats à affecter (A + B) : + 257 169.53 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- D. Solde d'exécution cumulé d'investissement : + 117 610.09 €
- E. Solde des restes à réaliser d'investissement : - 25 471 €

Besoin de financement :

0 €

Affectation

+ 257 169.53 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :

0 €

2) Report en fonctionnement R 002 :

+ 257 168.53 €

Déficit reporté D 002 :

0 €

Budget primitif 2017

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2017, détaillé article par article. Ce budget est présenté à l'équilibre, pour :

- 477 565 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
- 416 698 € en dépenses et recettes d'investissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** :

- **D'adopter** le budget primitif 2017 qui s'équilibre à la section de fonctionnement à 477 565 € et qui s'équilibre à la section d'investissement à 416 698 €, tel qu'annexé.

Grille de répartition des charges pour l'année 2017

M. Stéphane BEGUERIE, 2^e Vice-Président, donne lecture des articles suivants, issu des statuts actuels du syndicat et présente la grille de répartition des charges :

Article 8 – Critères de répartition des charges

La contribution des collectivités adhérentes aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit : Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont réparties entre toutes les collectivités adhérentes, au prorata :

- de la longueur de berges sur chaque territoire communal pour 1/2,
- de la population de chaque commune adhérente pour 1/2.

La part de la population prise en compte est proportionnelle à la superficie communale située dans le bassin versant de la Tude et/ou sur le bassin versant de la Dronne aval. La part de la longueur de berge prend en compte le linéaire des cours d'eau faisant l'objet d'une étude ou d'un programme de travaux placé sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat et faisant l'objet d'une DIG.

Article 9 – Actualisation des charges

Les critères de répartition des charges faisant l'objet de l'article 8 seront actualisés par délibération du syndicat lors :

- de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires
- de toute nouvelle adhésion d'une collectivité au syndicat
- de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité

Le critère « population municipale » sera actualisé annuellement sur la base des données fournies par l'INSEE.

M. Stéphane BEGUERIE présente ensuite la grille répartition des charges, pour l'année 2017, avec les linéaires de cours d'eau mis à jour, ainsi que la population légale du dernier recensement (recensement Journal Officiel de 2013).

COMMUNES	Linéaires avant 2012 BASSIN VERSANT TUDE Tude et affluents. En mètres de berges	Nouveaux linéaires d'affluents de la Tude 2012 : En mètres de berges	Linéaires Dronne : En mètres de berges	Linéaires affluents Dronne : En mètres de berges	Longueur de berge (ml) TOTAL (A)	(% A)	pop, bassin versant	Pop Totale (hab.) recensement JO 2013	Population Prop. bassin versant (Nbre habitants)	(% B)	Statuts actuels	Taxes communales 2017
AUBETERRE	0	0	5 880	0	5 880	1,19	1,000	413	413	1,79	1,49	1487
BARDENAC	5 050	0	0	0	5 050	1,02	0,860	260	224	0,97	0,99	994
BAZAC	5 800	0	6 015	0	11 815	2,38	1,000	161	161	0,70	1,54	1541
BELLON	10 050	2 400	0	0	12 450	2,51	1,000	164	164	0,71	1,61	1611
BOISNE LA TUDE (Chavenat)	12 600	0	0	0	12 600	2,54	1,000	225	225	0,97	1,76	1758
BONNES	0	0	16 000	6 960	22 960	4,63	1,000	399	399	1,73	3,18	3180
BORS	6 065	0	0	2 070	8 135	1,64	1,000	253	253	1,10	1,37	1369
BRIE SOUS CHALAIS	6 920	4 320	0	0	11 240	2,27	1,000	166	166	0,72	1,49	1493
BROSSAC	0	0	0	0	0	0,00	0,460	519	239	1,03	0,52	517
CHALAIS	22 470	2 350	0	0	24 820	5,01	1,000	1 904	1 904	8,25	6,63	6627
CHAMADELLE	0	0	8 875	7 020	15 895	3,21	0,9990	695	694	3,01	3,11	3107
CHATIGNAC	0	3 240	0	0	3 240	0,65	0,890	195	174	0,75	0,70	703
COURGEAC	13 500	2 340	0	0	15 840	3,20	1,000	206	206	0,89	2,04	2044
COURLAC	9 450	0	0	0	9 450	1,91	1,000	59	59	0,26	1,08	1081
COUTRAS	0	0	9 850	5 540	15 390	3,11	0,4800	8 447	4 055	17,56	10,33	10332
CURAC	5 600	0	0	0	5 600	1,13	1,000	123	123	0,53	0,83	831
JUIGNAC	13 465	0	0	600	14 065	2,84	1,000	396	396	1,71	2,28	2276
LAPRADE	0	0	13 450	6 520	19 970	4,03	1,000	237	237	1,03	2,53	2528
LES ESSARDS	0	0	3 430	6 360	9 790	1,98	1,000	200	200	0,87	1,42	1421
LA BARDE	0	0	7 100	8 965	16 065	3,24	1,0000	470	470	2,04	2,64	2639
LAGORCE	0	0	4 700	0	4 700	0,95	0,1530	1 726	264	1,14	1,05	1046
LES EGLISOTTES et CHALAURES	0	0	6 350	1 840	8 190	1,65	0,9998	2 307	2 307	9,99	5,82	5821
LES PEINTURES	0	0	7 250	0	7 250	1,46	1,0000	1 585	1 585	6,86	4,16	4163
MEDILLAC	7 200	0	1 500	0	8 700	1,76	1,000	160	160	0,69	1,22	1224
MONTBOYER	31 475	0	0	0	31 475	6,35	1,000	402	402	1,74	4,05	4046
MONTIGNAC Le COQ	0	0	0	1 570	1 570	0,32	1,000	135	135	0,58	0,45	451
Commune nouvelle de MONTMOREAU Aignes et Px, St Laurent de B, St Amant, St Eutrope, Montmoreau	76 450	0	0	0	76 450	15,43	0,956	2 750	2 629	11,38	13,41	13406
NABINAUD	0	0	4 300	2 550	6 850	1,38	1,000	96	96	0,42	0,90	899
ORIVAL	5 100	0	0	0	5 100	1,03	1,000	160	160	0,69	0,86	861
PILLAC	0	1 870	0	7 100	8 970	1,81	1,000	276	276	1,20	1,50	1503
RIOUX-MARTIN	15 700	0	0	0	15 700	3,17	1,000	245	245	1,06	2,11	2114
ROUFFIAC	0	0	0	4 610	4 610	0,93	1,000	124	124	0,54	0,73	734
SAINT AIGULIN	0	0	8 175	8 845	17 020	3,43	1,0000	1 945	1 945	8,42	5,93	5929
ST-AVIT	2 800	0	0	0	2 800	0,56	1,000	198	198	0,86	0,71	711
ST-MARTIAL	7 450	0	0	0	7 450	1,50	1,000	140	140	0,61	1,05	1055
St QUENTIN de Chalais	0	0	4 090	11 270	15 360	3,10	1,000	276	276	1,20	2,15	2147
ST-ROMAIN	3 000	950	0	5 430	9 380	1,89	1,000	563	563	2,44	2,17	2165
St SEVERIN	0	0	4 220	4 300	8 520	1,72	0,550	758	417	1,81	1,76	1762
YVIERS	14 600	630	0	0	15 230	3,07	0,800	512	410	1,77	2,42	2423
TOTAUX	274 745	18 100	111 185	91 550	495 580	100		29 850	23 092	100	100	100000

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide d'adopter** la grille de répartition des charges présentée ci-dessus.

Projet de modification des statuts

M. Stéphane BEGUERIE, 2^e Vice-Président rappelle la délibération n° 32/2016 du 19/12/16, dans laquelle, les élus avaient décidé, en anticipation de la loi GEMAPI, applicable au 01/01/18, de la création d'un groupe de travail sur l'extension du périmètre et sur les nouveaux statuts du syndicat. Il présente ensuite à l'assemblée, le résultat des 2 réunions de ce groupe de travail, composé des membres du bureau du syndicat auxquelles étaient conviées les Maires de Boisé-la-Tude, Ronsenac, St-Félix, St-Laurent des Combes, La Genétouze, Boscamnant, St-Martin de Coux, le Fieu et St-Christophe de Double, ainsi que les Présidents et agents des 4 EPCI-FP du territoire (CDC Lavalette Tude Dronne, des 4 B, de Haute Saintonge et CALI).

M. Stéphane BEGUERIE, 2^e Vice-Président, donne lecture du projet de statuts. Ce projet de statuts a été soumis à l'avis des services de la Préfecture de la Charente, lors d'une réunion le 28/03/17. Certains points, dont la représentativité des communes nouvelles, ont ainsi pu être validés.

Ce projet de statuts a été distribué lors de la réunion pour une mise en application au 30 décembre 2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide de valider** le projet de statuts du syndicat, annexé au compte rendu, pour une application au 30/12/17.

Amortissement des frais d'étude et d'insertion et durée des amortissements

Annule et remplace les délibérations n°374 du 09/02/2010 et n°437 du 12/03/2014

Le Président rappelle les délibérations n° 374 du 09/02/10 et n°437 du 12/03/14, dans lesquelles le comité syndical avait décidé de la durée d'amortissements des acquisitions et d'amortir en un an tous les frais d'études et frais d'insertion dont le montant ne dépasse pas 500 €. Suite à la fusion au 01/01/16, il est nécessaire pour le nouveau syndicat de reprendre ces délibérations. Le Président propose de définir une durée d'amortissement des acquisitions du syndicat : les logiciels : 10 ans, les véhicules et remorques : 10 ans, l'outillage : 5 ans, les ordinateurs et appareils numériques : 3 ans. Il propose d'amortir en 1 an tous les frais d'études et d'insertion, dont le montant est inférieur à 1 000 €. Cette nouvelle délibération annulera et remplacera les délibérations n° 374 et n° 437.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité **décide de définir la durée des amortissements comme suit** : les logiciels 10 ans, les véhicules et remorques 10 ans, l'outillage 5 ans et les ordinateurs et appareils numériques 3 ans et d'**amortir** en 1 an tous les frais d'études de gestion, dont le montant est ≤ à 1 000 €.*

Indemnité de budget et de conseil versées aux comptables de la DDFIP pour l'année 2017

M. Bernard HERBRETEAU, 3^e Vice-Président rappelle à l'assemblée *les textes de loi encadrant l'indemnité de budget et de conseil, versées aux comptables de la DDFIP : la loi 82-213 du 02/03/1982, décret 82-979 du 19/11/1982, arrêté interministériel du 16/12/1983 et arrêté du 16/09/1983*, qui ont fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de receveurs municipaux et syndicaux. M. Bernard HERBRETEAU expose à l'assemblée que la collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au comptable en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable. Il propose d'accorder l'indemnité précitée sur la base du taux maximum, au prorata du temps travaillé par les comptables de la DDFIP en 2017 :

- Mme Anne BEAUVAL, trésorière de Chalais, mutée le 15/03/17, trésorière pour le syndicat du 01/01/17 au 15/03/17 : l'indemnité d'aide à la confection du budget d'un montant de 30.49 €, sur la base du taux maximal (100 %), et une partie de l'indemnité de conseil, au prorata de son temps de présence.
- Mr VIAUD Jean-François, trésorier intérimaire de Chalais, trésorier pour le syndicat du 16/03/17 au 30/06/17 : une partie de l'indemnité de conseil, au prorata de son temps de présence.
- Le(a) futur(e) trésorier(e) titulaire, à partir du 01/07/17, trésorier(e) pour le syndicat du 01/07/17 au 31/12/17 : une partie de l'indemnité de conseil, au prorata de son temps de présence.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** : d'**attribuer** l'indemnité d'aide à la confection du budget d'un montant de 30.49 €, sur la base du taux maximal (100 %), à Mme Anne BEAUVAL et d'**attribuer** l'indemnité de conseil, prévue par l'arrêté interministériel du 16/12/1983, au prorata du temps de présence des trésoriers, Mme Anne BEAUVAL, M. Jean-François VIAUD et le(a) futur(e) trésorier(e) titulaire.*

Prise en charge de frais de restauration et mandat spécial

M. Bernard HERBRETEAU, 3^e Vice-Président rappelle la loi concernant la prise en charge des frais de restauration : *l'arrêté ministériel du 03/07/06*. Lorsqu'un agent public territorial ou un élu se déplace hors de ses résidences administrative et familiale, il peut prétendre, à la prise en charge, entre autres, de ses frais supplémentaires de repas, sous la forme d'indemnités de mission. Le remboursement des frais de restauration s'effectue sur la base d'un forfait défini par arrêté ministériel. Ce montant suivra l'évolution de la réglementation, à titre indicatif, il est actuellement fixé à 15,25 € / repas. Dans le cadre de leurs missions, le Président, les VP et les agents du syndicat sont amenés à se déplacer pour assister à des réunions, assemblées générales, colloques, congrès, salons... Il est proposé la prise en charge de leurs frais de déplacement, hébergement et restauration pour toutes ces participations extérieures. Le remboursement de leur frais engagés se fera à hauteur des justificatifs produits.

M. Bernard HERBRETEAU propose également de prendre en charge les frais de personnalités invitées par le syndicat, dans l'intérêt de la collectivité à participer à ces missions. La prise en charge des frais s'effectuera sur la base des dépenses nécessaires à la bonne exécution du mandat et sur présentation de justificatifs.

Une fiche devra être complétée, mentionnant la mission, le nom du restaurant, ainsi que la liste des personnalités invitées.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** : de **la prise en charge des frais de restauration pour les agents et les élus**, (arrêté ministériel du 03/07/06), de **la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du Président, des Vice-Présidents et des agents du syndicat, pour toutes leurs participations extérieures**, sur la base des dépenses nécessaires à la bonne exécution du mandat et sur présentation de justificatifs, et de **la prise en charge des frais de restauration des personnalités invitées** par le syndicat, lors de missions, sur la base des dépenses nécessaires à la bonne exécution du mandat et sur présentation de justificatifs.*

Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention pour les risques professionnels

M. Stéphane BEGUERIE, 2^e Vice-Président présente à l'assemblée l'obligation réglementaire de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité de l'autorité territoriale a été introduite par l'article 108-3 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Elle s'applique à chaque collectivité ou établissement public relevant de la fonction publique territoriale. Toute collectivité doit nommer un ou plusieurs agents de prévention. Cette obligation peut être confiée à des agents nommés en interne ou mis à disposition pour tout ou partie de leur temps par une commune ou EPCI dont est membre la commune. La mission de l'assistant de prévention est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. L'assistant de prévention n'est pas un professionnel de la santé et de la sécurité mais un relais d'informations en matière de santé et de sécurité du travail. Dans un objectif de rationalisation des services publics et de mutualisation des agents entre collectivités, M. Stéphane BEGUERIE propose de conventionner avec la Mairie de Chalais pour bénéficier de la mise à disposition de son assistant de prévention : M. COUDART Christophe. Le coût de cette mise à disposition, 4 h/mois à raison de 82.45 €/mois, sera d'environ 1 000 € pour une année toutes charges comprises. Même en cas d'accord du comité syndical, de la commune de Chalais, du CDG 16 et de l'agent concerné, les différentes procédures administratives ne permettront pas une intervention de l'agent avant le mois de septembre 2017.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide de conventionner avec la Mairie Chalais, pour la mise à disposition de leur agent, assistant de prévention des risques professionnels, à compter de septembre 2017, pour 4 heures par mois.***

Mise à jour de l'indice de calcul de l'indemnité des élus locaux au 1^{er} février 2017

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° 03/2016 du 29/01/16 fixant les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents (VP) du syndicat. Cette délibération fixait les indemnités comme suit :

- Pour le Président, indemnité correspondant à 12.795 % de l'indice 1015, soit 50 % du taux maximum,
- Pour chacun des 3 VP indemnité correspondant à 5.12 % de l'indice 1015, soit 50 % du taux maximum.

Il présente ensuite les nouveaux textes de loi, concernant ces indemnités : *circulaire du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales et du Ministère de l'Intérieur n° ARCB1632021C du 15/03/17, et article L. 5211-1, R. 5212-1 et R. 5711-1 et R. 5711-1 du CGCT*. Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à partir du 01/02/17 (indice brut 1022, contre 1015 précédemment). C'est pourquoi, le Président propose la revalorisation de l'indemnité des élus locaux au 01/02/17 à «l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique», en conservant les mêmes taux : 12.795 % pour le Président et 5.12 % pour chacun des VP.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide que le Président recevra une indemnité correspondant à 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 12.795 % de cet indice, que les VP recevront chacun une indemnité correspondant à 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 5.12 % de cet indice, que la revalorisation de l'indemnité des élus locaux prendra effet au 01/02/17 et que l'indemnité des élus locaux fera l'objet d'un ajustement automatique en cas de revalorisation réglementaire.***

Etude pour la continuité écologique du barrage de Coutras

Annule et remplace la délibération n° 02/2017 du 20/02/2017

M. Michel FOULHOUX 1^{er} Vice-Président rappelle la délibération n° 02/2017 du 20/02/2017 pour l'étude sur la continuité écologique du barrage du Coutras. A la demande du Département de la Gironde, il faut préciser que ce dossier rentre dans le cadre du PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires). C'est pourquoi il dit que ces dépenses, inscrites en 2017 en investissement, feront l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de la Gironde dans le cadre du PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), de la Région Nouvelle Aquitaine et des fonds européens. Il propose donc d'annuler et de remplacer la délibération n° 02/2017.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide d'annuler et de remplacer la délibération n° 02/2017 du 20/02/17, en rajoutant « dans le cadre du PDESI » et décide de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de la Gironde dans le cadre du PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), de la Région Nouvelle Aquitaine et des fonds européens, pour la présente étude.***

Séance levée à 23 h 00